



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2024

RAPPORT ANNUEL 2024

Nanterre le 28 juin 2024



Sommaire

Page 2 **RAPPORT MORAL**

Page 5 **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

Page 16 **RAPPORT FINANCIER**

RAPPORT MORAL



CHRISTIAN DE BRUNIER
Président de l'UNAI

Mesdames, Messieurs,
Cher(e)s adhérent(e)s

Bienvenue de la part de l'ensemble du Conseil d'Administration et de la Délégation Nationale à cette Assemblée générale qui se tient de façon exceptionnelle cette année en visioconférence du fait des contraintes liées aux préparatifs des jeux olympiques en région parisienne.

En préambule, dans le contexte politique troublé des récentes élections européennes et des prochaines élections législatives, il convient de rappeler les valeurs humaines et sociales sur lesquelles les structures d'insertion par l'activité, et en particulier les AI, s'appuient depuis toujours pour réaliser leur mission et que l'UNAI, au nom de ses adhérents, a voulu réaffirmer par un communiqué unanime de son CA le 19 juin 2024.

Nous y rappelons que les Associations Intermédiaires ont un rôle et un devoir d'accueil inconditionnel sur leur territoire d'affectation vis-à-vis de toute personne en difficultés sociales et professionnelles, quelle que soit son origine ou sa situation personnelle.



Les modalités d'application de la loi du 24 décembre 2020, qui ont normalisé dans toutes les SIAE les règles d'emploi des salariés en insertion avec la création d'un « PASS IAE » d'une durée de 2 ans, ont fortement affecté à la fois les recrutements et l'activité de vos associations.

Cette nouvelle réglementation s'est traduite par une normalisation des parcours d'insertion en termes de critères d'éligibilité, de durée de parcours, de conditions de prorogation quelle que soit la typologie des structures et des publics accueillis, le type de contrat de travail applicable, le contexte territorial.

Pour autant l'histoire des AI, depuis près de 40 ans, a démontré la capacité de nos structures à s'adapter et à rebondir pour répondre aux besoins évolutifs des territoires en termes d'activité et d'emploi.

L'UNAI en tant que réseau national se doit d'anticiper et d'accompagner ces évolutions par un soutien et une défense active de ses adhérents, et au delà de toutes les AI de France.

La poursuite de notre ancrage territorial avec la création de deux nouvelles associations régionales sur le Grand Est et sur l'Île de France, soit désormais l'existence de 6 UNAI Régionales, conforte désormais l'UNAI en tant que le seul réseau national défendant spécifiquement les AI avec, à ce titre, sa place à tous les niveaux de concertation et de décision des politiques de l'emploi et de l'IAE.



Ainsi parmi les actions prioritaires de plaidoyer menées en cette année 2023, nous pouvons notamment rappeler :

- ◆ L'initiative prise par notre réseau, dès le début de l'année, auprès du ministère du Travail et de l'emploi pour définir et mettre en œuvre un plan d'actions avec tous les acteurs concernés pour faciliter les prolongements des « PASS IAE » arrivant à échéance fin novembre 2023. Grâce à cette mobilisation intense, notamment relayée en régions auprès des différents prescripteurs, un maximum de prolongations a pu être mis en œuvre.
- ◆ La participation active de l'UNAI à la création d'un collectif national de l'IAE avec les 8 autres Réseaux afin de parler et communiquer d'une seule voix sur nos thématiques communes pour mieux défendre et promouvoir l'IAE ensemble. Plusieurs actions collectives ont ainsi été menées pour la sauvegarde des budgets de l'IAE et de la formation via le « PIC IAE », ou pour proposer des axes de travail et des modalités de coconstruction de la prochaine feuille de route de l'IAE.
- ◆ La défense des spécificités du modèle AI à revendiquer sans relâche :
 - Pour la nécessaire revalorisation de l'Aide Au Poste dont le calcul devrait se baser factuellement sur les missions d'accueil et d'accompagnement dans les AI, soit un doublement à minima du montant actuel ;
 - Sur la priorité qui devrait être accordée au financement des formations au-delà des possibilités du PIC IAE du fait du reste à charge pour les AI, par exemple via les PRIC ;
 - Pour la transformation de la durée du PASS IAE de 24 mois en nombre d'heures de contrats CDDU afin de prendre en compte la variabilité du temps des parcours personnalisés par salarié ;
 - Sur la levée des 480 heures concernant les mises à disposition par les AI en entreprises. Cela reste un enjeu pour être vraiment éligibles aux marchés avec clauses sociales et pour être plus visibles face aux besoins de recrutement dans les secteurs d'emploi en tension ;

- Pour être une solution reconnue dans la mise en œuvre des projets où la flexibilité et la personnalisation des parcours sont nécessaires pour accompagner des publics comme les Allocataires du RSA ou les « invisibles ».

Les offres de services dédiées aux adhérents ont continué à être développées afin de mieux répondre à vos attentes :

- Les webinaires des « RDV juridiques mensuels de l'UNAI » auxquels la participation est de plus en plus importante ;
- La formalisation d'une politique de communication régulière via les « AI Mag » bimestriels, les « Flash Actus », la page LinkedIn de l'UNAI et le projet de refonte du site web ;
- Les échanges mensuels entre les équipes du siège national et les délégués/référents régionaux pour faciliter le partage et la diffusion des informations opérationnelles ;
- La conception d'une démarche Qualité & RSE innovante adaptée au modèle AI, permettant l'obtention d'un label certifié par l'organisme SGS mais propriété de l'UNAI : un lancement opérationnel dans les AI est prévu à partir du 2ème semestre 2024 ;
- La recherche de partenariats permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles (UNADERE, RestoFlash, mutuelle, banque, médecine du travail...) ;
- L'enjeu de la formation avec la préconisation de regroupement des AI adhérentes à l'UNAI au sein de l'OPCO Uniformation et la possibilité de mise en place d'une contribution volontaire mutualisée dans le cadre d'un compte Groupe UNAI en 2024.



Dans le contexte actuel d'une réduction des budgets des donneurs d'ordres, publics et privés, les enjeux de développement de nouveaux axes d'activité font aussi partie des priorités de l'UNAI.

La constitution d'un Pôle Développement et projets nationaux au sein de notre réseau répond à cet objectif afin de construire de nouveaux partenariats tant avec des grands comptes d'entreprise qu'avec des donneurs d'ordre à caractère national et régional. La négociation de contrats cadres nationaux avec ceux-ci doit permettre de générer un volume de mises à disposition qui pourra bénéficier à toutes les AI adhérentes de notre réseau national.

Les appels à projet pour repérer et remobiliser «les invisibles» (AAP A2R) qui devraient être lancés mi 2024 ainsi que les expérimentations territoriales menées par France Travail et les Conseils départementaux dans le cadre de la loi « Plein Emploi » pour favoriser le retour à l'emploi des ARSA peuvent s'appuyer sur l'expérience acquise dans le cadre de la démarche du « aller vers » du projet AMoR, ainsi que sur les expérimentations déjà réalisées dans certains départements par les AI ;

L'obtention du label « QUALI & RSE » par le plus grand nombre d'AI adhérentes constituera un atout indéniable dans le cadre de la politique RSE des entreprises pour rendre visibles et éligibles les AI à certains marchés, notamment dans le cadre des achats responsables de la commande publique.

L'apport de ressources nouvelles en compétences et en financement par l'appel au mécénat est à développer, tant à l'échelle nationale que sur les territoires.

Pour conclure, l'unique raison d'être de notre réseau national est la défense et le développement du modèle AI au bénéfice de la mission d'insertion par l'activité économique.

La poursuite du renforcement de cette action passe aussi par la pérennisation de notre organisation et donc aussi de nos ressources financières.

Dans ce cadre le groupe de travail « Ancrage Territorial » poursuit sa mission avec :

- La mise en place en 2024 des conventions cadres entre le national et le régional permettant de mieux formaliser les rôles respectifs au sein du « Réseau national UNAI » ;
- L'objectif d'ici 2025 d'harmoniser les règles de calcul des cotisations au niveau régional et national en intégrant la diversité des situations des adhérents en termes de taille et les conditions de solidarité pouvant être intégrées en cas de difficultés financières ;
- Les actions à poursuivre pour diversifier les sources de financement externes de notre tête de réseau nationale et de ses associations régionales, à la fois pour le développement de l'activité comme pour assurer les moyens en personnel nécessaires à la réalisation des missions de soutien et de défense des AI.

La constitution de notre réseau national s'appuie historiquement sur un modèle associatif où la gouvernance de chaque UNAI Régionale est la représentation élue par ses adhérents. Il en est de même pour l'UNAI Nationale dont la gouvernance est issue des différentes régions.

Faire RÉSEAU, tous ensemble, au sein de l'UNAI est une force, un atout pour la défense et le développement du modèle AI dans le cadre de sa mission d'insertion par l'activité économique.

Bien solidairement,

Christian de BRUNIER
Président de l'UNAI

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CHRISTOPHE CEVASCO

Délégué national de l'UNAI



2023, ANNÉE DE CONSOLIDATION... POUR L'IAE ET AUSSI POUR L'UNAI



Après les années de croissance post-COVID, portées par d'importants moyens de développement de l'IAE tant sur le plan des crédits budgétaires accordés au secteur qu'à travers les importants investissements permis par les FDI du plan de relance, le mot d'ordre de l'année 2023 aura été « Consolidation ».

Les impératifs budgétaires ont contraint le ministère du Travail à resserrer le cadre de développement des structures, en particulier pour le conventionnement de nouvelles SIAE ou l'extension du nombre d'ETP afin de maintenir l'enveloppe budgétaire.

Dans ce contexte plus contraint, les Associations intermédiaires ont globalement obtenu en 2023 les niveaux de conventionnement précédents, mais ont souffert d'une baisse d'activité de l'ordre de -15% en moyenne, à la fois consécutive à la réduction des missions chez les particuliers affectés par l'inflation, mais aussi de la baisse de moyens de remplacement dans les collectivités et établissements publics qui ont réduit les contrats de remplacement.

2023 a confirmé les impacts négatifs des contraintes de recrutement imposées aux AI par les dispositions de la loi Inclusion de 2020

Les nouvelles dispositions imposées aux AI par la loi de 2020 sur l'inclusion par l'emploi, avec notamment l'obligation d'employer des salarié(e)s sous PASS IAE et donc éligibles aux critères réglementaires, ainsi que la limitation des temps de parcours à 24 mois, auront lourdement pesé sur la capacité des AI à répondre avec souplesse et rapidité aux besoins des demandeurs d'emploi. Les chiffres de la DARES sur les entrées en parcours en 2022 le démontrent avec une baisse de - 22% (alors que celles-ci progressent dans tous les autres dispositifs).

Les AI qui étaient historiquement le premier employeur de l'IAE, passent ainsi au second rang, derrière les chantiers d'insertion...

2023 aura donc été une année globalement difficile pour les AI par la conjonction de ces deux facteurs : baisse d'activité et contraintes administratives.



Notre action de plaidoyer et de lobbying s'est donc attachée au cours de l'année à alerter les services de l'Etat sur ces difficultés croissantes de baisse d'activité dans un grand nombre d'AI, et sur les conséquences financières à terme d'une telle tendance.

L'UNAI à la pointe de la mobilisation pour réussir le renouvellement des PASS IAE dans les AI fin novembre 2023

Autre sujet que l'UNAI a porté avec vigueur dès le début d'année : la préparation à l'échéance des PASS IAE importés massivement dans les AI en décembre 2021, qui venaient à terme fin novembre 2023.

L'UNAI a alerté et mobilisé le cabinet du Ministre du Travail et la DGEFP sur l'enjeu de réussir le passage de cette étape décisive pour toutes les AI. Un groupe de travail spécifique associant les réseaux d'AI, France Travail, et les services du ministère a été mis en place pour élaborer une procédure de demande de prolongation uniformisée. Au global, cette opération aura concerné plus de 30 000 PASS dont près de 23000 auront pu être prolongés. Ces demandes de prolongation, pour la plupart d'un an supplémentaire, créent une nouvelle échéance à la fin de l'année 2024, sur laquelle l'UNAI travaille déjà, notamment pour trouver des moyens de flexibiliser les conditions de parcours en AI.

Regroupement au sein de l'OPCO UNIFORMATION et création d'un compte groupe volontaire mutualisé UNAI

Pour répondre à l'enjeu de la formation dans les AI, tant pour les permanents que pour les salariés en parcours, l'UNAI s'est engagée en 2023 dans la négociation avec UNIFORMATION d'un accord, permettant à terme de réunir l'ensemble des AI (les autres réseaux d'AI faisant de même) au sein de cet OPCO qui accueille déjà les ACI et les régies et qui a, selon nous, vocation à devenir l'OPCO de référence de l'IAE.

L'objectif est d'y créer un « Compte Groupe volontaire UNAI » mutualisé et géré par notre réseau national, alimenté par une contribution additionnelle volontaire de 0,6% de la masse salariale brute pour prendre en charge notamment la formation des permanents, les formations au Label QUALI & RSE, les restes à charge des formations des SI.

2023, année de stabilisation des équipes du siège national et de mise en place progressive des UNAI régionales

Cette année de consolidation concerne aussi notre Union nationale, avec la stabilisation de l'équipe du siège national composée de 5 personnes. Autour du Délégué national, 2 responsables de pôles (Qualité et formation, projets nationaux), une chargée de communication et une assistante administrative permettent de répondre aux besoins des adhérents.

2023 marque la mise en place des nouvelles UNAI régionales, avec la constitution de leurs gouvernances locales et le renforcement des équipes de permanents en régions. Des réunions mensuelles d'échanges et de coordination entre l'équipe du siège national et ces correspondants régionaux ont permis d'améliorer la communication interne et de répondre aux attentes des AI sur les territoires. Le groupe de travail "ancrage territorial" représentant les 6 UNAI régionales a repris ses travaux pour travailler à l'unification des conditions d'adhésion sur l'ensemble des territoires, notamment via une solution d'adhésion en ligne pour 2024, et à une formalisation des relations entre associations régionales et siège national à travers des accords cadres. Un travail de recherche de financements spécifiques dans plusieurs régions reste nécessaire pour assurer le financement de délégué(e)s salarié(e)s sur tous les territoires.

Le succès des « RDV juridiques mensuels de l'UNAI » confirmé tout au long de l'année, avec une participation en hausse des AI

La formule de ces webinaires mensuels animés par notre juriste et le Délégué national confirme son efficacité et son utilité pour répondre avec réactivité et clarté aux interrogations des adhérents face aux nouvelles réglementations du secteur de l'IAE et à leur bonne application dans les AI. Avec en moyenne près de 45 AI présentes lors de ces RDV mensuels, les 11 sessions réalisées en 2023 ont permis d'apporter des explications et des supports précis à nos adhérents.

Le soutien juridique est complété par les veilles juridiques bimestrielles, par les formations spécifiques en présentiel ou à distance à la demande des AI, et par les réponses apportées aux questions écrites des adhérents.



Le projet d'expérimentation du "aller vers" les publics éligibles aux parcours IAE les plus isolés, en particulier dans les zones rurales, grâce aux camions opérés par les AI sur les 5 départements tests (Allier, Aisne, Moselle, Vienne, Yvelines) a globalement atteint ses objectifs et démontré l'utilité de ces actions volontaires de repérage et de présentation des solutions de parcours en AI.

Toutes les AI ayant participé au projet ont renforcé leurs liens avec les collectivités concernées et gagné en visibilité auprès des institutionnels et des acteurs territoriaux.

2023 marque aussi la fin des périodes d'expérimentations des projets FDI A.Mo.R. et AI-TI avec de possibles évolutions futures

Le bilan de l'expérimentation A.Mo.R. est en cours de finalisation et sera présenté prochainement aux adhérents et aux décideurs publics, notamment pour servir de référence aux futurs appels à projet «remobilisation et repérage» ou de retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Concernant le projet AI-TI, qui visait la création de nouvelles structures conventionnées dédiées à l'insertion par le travail indépendant, au côté des AI, le mode de financement initial des aides au poste s'est avéré très handicapant pour nos associations. L'UNAI a participé, au côté des autres acteurs des EITI, à toutes les réunions de travail avec la DGEFP en vue de faire évoluer le modèle et attend dans les prochaines semaines une précision pour savoir si le modèle AI-TI pourra bénéficier du soutien du ministère pour les années supplémentaires d'expérimentation, jusqu'à fin 2026.

Un chantier reporté en 2024 : celui de la construction du catalogue intégré de formation UNAI

En raison du rapprochement opéré avec UNIFORMATION, des incertitudes sur l'avenir du PIC IAE et des discussions sur la possible ouverture aux AI de financements dans le cadre des PRIC (Pactes régionaux d'Investissement dans les Compétences), il a été décidé de reporter à 2024 l'enquête nationale sur les besoins de formation des AI.

Elle a pour objectif de cerner précisément les attentes des AI pour la formation des permanents et des salariés en parcours. Il est donc souhaitable de pouvoir connaître plus précisément le cadre général qui sera mis en place par les pouvoirs publics.

Une attractivité du réseau national de l'UNAI qui se confirme avec une vingtaine de nouvelles AI adhérentes en 2023

Comme l'an dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir en 2023 une vingtaine de nouvelles associations, notamment dans des régions où notre réseau était encore peu représenté comme l'Occitanie et le Centre Val de Loire. La création de l'UNAI Ile de France a également permis d'enregistrer une forte hausse des AI adhérentes dans cette région, mouvement qui devrait se poursuivre au cours des prochains mois grâce au recrutement d'une déléguée régionale.

La structuration progressive des UNAI régionales, l'accroissement de l'offre de services aux adhérents et les supports de communication en cours de finalisation pour présenter l'UNAI à toutes les AI doivent permettre d'amplifier ce mouvement de croissance du nombre d'adhésions à l'UNAI sur l'ensemble des territoires au cours des prochains mois.

Il est indispensable, face aux nombreux enjeux futurs que les AI soient plus unies, structurées et mieux défendues sur tous les territoires, grâce à l'action combinée de notre réseau national.

Partenariats et projets nationaux : deux axes de développement prioritaires pour permettre aux AI de réduire leurs coûts de fonctionnement et accroître leur volume d'activité

Face à la baisse observée du volume de mäd dans une majorité d'AI, le siège national a engagé un travail de développement d'accords cadres nationaux au second semestre 2023, ayant vocation à permettre la conclusion dès l'an prochain de plusieurs accords cadres nationaux.

Ceux-ci visent d'une part à nouer des contrats préférentiels avec des fournisseurs de services aux AI, comme par exemple l'accord conclu avec l'UNADERE (centrale de référencement d'achats), avec la société de titres restaurants RestoFlash, mais aussi avec des partenaires référents en matière d'assurance, de services bancaires...

L'autre face de ces accords nationaux concerne la possibilité de signer avec de grands donneurs d'ordre présents sur l'ensemble du pays, des contrats cadres de mise à disposition dont pourront demain bénéficier toutes les AI de France, en fonction des besoins de ces entreprises sur leurs territoires.

EN 2023, UNE FORTE MOBILISATION COLLECTIVE POUR LA CONCEPTION DU LABEL QUALI & RSE DE L'UNAI



Comme nous vous l'avions annoncé au cours de l'Assemblée Générale de 2023, le recrutement d'Ellen ZAOUÏ comme responsable qualité & formation, en début d'année 2023, a permis de remettre à plat la démarche Qualité & RSE au sein de notre réseau et d'aboutir à la création d'un label adapté au fonctionnement des AI.

Le label QUALI & RSE de l'UNAI est le fruit de l'important travail collectif réalisé par les membres du groupe Qualité & RSE, avec près d'une vingtaine de réunions depuis mars 2023.

Ce label, composé de 23 sous-chapitres, comprend aussi bien le fil conducteur à suivre pour l'accompagnement des salariés en insertion, que l'intégration des préoccupations liées à la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de nos structures, en passant par la mise à disposition et, bien sûr, la prise en compte de la Gouvernance et du pilotage stratégique des AI.

UN LABEL POUVANT SE DÉCLINER SUR 3 NIVEAUX DE MATURITÉ

Le label QUALI & RSE, dont le référentiel sera publié cet été, se décline selon 3 niveaux de maturité et 3 niveaux de distinction : en cette année olympique, nous avons voulu reprendre les couleurs des médailles décernées aux champions !



- **Niveau 1 (label de bronze)** : « Mes pratiques sont conformes à la réglementation. J'ai diagnostiqué mes pratiques et je me suis engagé dans un plan de progrès réaliste. » (Engagement dans la démarche Qualité & RSE). Ce niveau de label initial est décerné en interne par des auditeurs volontaires de l'UNAI, ayant été formés sur le référentiel à toute AI qui s'engage dans le processus de labellisation QUALI & RSE, remplissant les conditions de base.
- **Niveau 2 (label d'argent)** : « Je réponds aux exigences de mes clients économiques et des salariés accompagnés » (Qualité). Le niveau 2 est décerné par des auditeurs de l'organisme certificateur SGS, leader mondial de la certification des entreprises.
- **Niveau 3 (label d'or)** : « Je sais répondre aux attentes de mes parties prenantes » (RSE). Ce niveau est également validé par SGS. Il témoigne de la pleine prise en compte des attentes des parties prenantes dans le cadre d'un engagement RSE. Il permet d'avoir une reconnaissance dans le cadre des achats responsables des entreprises et administrations.

L'aboutissement de ce label, qui fait partie des objectifs de la CPO 2021-2023, conclu entre l'UNAI et le Ministère du Travail, sera présenté au cours d'une prochaine réunion avec la DGEFP. L'objectif de cette réunion sera de présenter le label et son déploiement et de négocier un allègement des contrôles de la part des DDETS pour les AI ayant obtenu le niveau 2 ou 3 du label, décerné par l'organisme certificateur SGS.

Un partenariat a été signé avec le cabinet EILAN Conseil, organisme de formation reconnu et spécialisé dans l'IAE, qui travaille aussi avec d'autres réseaux nationaux (FEI, Chantier-Ecole...). L'objectif du partenariat est de former et accompagner les AI volontaires à préparer leur labellisation QUALI & RSE, tout au long du processus.

L'UNAI a défini avec EILAN Conseil le déploiement du label QUALI & RSE en fonction de plusieurs étapes :

- La programmation de webinaires de présentation du label au niveau régional, ou national, par la Responsable Qualité, en collaboration avec les Délégués Régionaux ou Référents Qualité & RSE.
- Une 1ère journée de formation, se déroulant dans les AI, de façon individuelle, avec présentation des fondamentaux de la démarche Qualité & RSE et un auto-diagnostic de l'AI.
- Un parcours d'accompagnement des AI, réalisable de façon individuelle ou mixte avec d'autres AI, en vue de préparer la labellisation QUALI & RSE.
- La possibilité de former des auditeurs, aussi bien pour se préparer aux audits internes dans sa propre AI, que pour auditer d'autres AI, sur le niveau 1 du label.

Ainsi, une AI souhaitant se faire labelliser QUALI & RSE, aura la possibilité de réaliser son auto-diagnostic à partir du référentiel et connaître ses points forts et ses points à améliorer.

Un score a été défini pour l'application du label. Il permet de déterminer à quel niveau l'AI se situe en fonction des éléments qui ont été mis en place dans la structure.

Enfin, les AI labellisées au niveau 1 pourront obtenir le niveau 2 ou 3 du label QUALI & RSE, après audit, par SGS.

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DU LABEL DE L'UNAI





LE BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2023-2024 POUR LA CONCEPTION DU LABEL QUALI & RSE

2023 :

- 20 réunions avec le groupe de travail d'une quinzaine de participants pour la mise en forme du label QUALI & RSE
- 2 sessions de formations nationales avec Eilan conseil sur les fondamentaux de la démarche Qualité & RSE à Nanterre avec 18 personnes formées
- 2 sessions d'accompagnement avec Eilan Conseil pour remettre en forme le référentiel du label et finaliser sa cotation
- 2 réunions de travail avec SGS (cadrage du périmètre de la mission et des livrables attendus)
- Visites de 8 AI (Défi Services, Ami Services, SIME, Alesi, Réussir, Partage et Travail, CBL Réagir et VOJO)
- Participation à l'AG UNAI Grand Est en septembre 2023 (présentation des travaux réalisés pour la création du label)
- Participation à l'AG UNAI AuRA en octobre 2023 (présentation des travaux pour le label + 1ères estimations de coûts des formations)
- Participation au CA UNAI Nouvelle Aquitaine en novembre 2023 (présentation des travaux pour le label + 1ères estimations de coûts des formations)
- Échanges avec Chantier École et la FEI (présentation du label et de l'avancement des travaux)

2024 :

- 2 réunions d'échanges en visio avec Chantier Ecole en novembre et décembre 2023 à propos du label
- 1 réunion d'échanges en visio avec le Mouvement des Régies en septembre 2023 à propos de leur démarche Qualité & RSE
- 1 présentation du lancement de la démarche qualité & RSE auprès de la DGEFP en mai 2023
- 1 visite du Word Forum for a Responsible Economy en novembre 2023 à Marc en Baroeul
- 9 réunions internes à l'UNAI pour l'avancement du label, avec CdB et CC
- Communication : 6 posts diffusés sur LinkedIn à propos du label Qualité & RSE ; 4 articles parus dans l'AI Mag
- 9 réunions avec le groupe de travail pour finaliser le label QUALI & RSE
- 9 réunions de travail avec SGS (rédaction du règlement de labellisation + rédaction des documents annexes + finalisation de la grille d'audit du label)
- 6 réunions individuelles de présentation du label QUALI & RSE aux AI demandeuses (visio)
- 2 réunions dédiées du groupe de travail sur le thème « Qualité - RSE & DDETS-DGEFP »
- 1 audit test du label, en présentiel chez RÉUSSIR dans la Nièvre, en mai 2024
- Participation à l'AG UNAI BFC en mars 2024 (présentation du label et des modalités de labellisation et des formations)
- Participation à la journée d'info UNAI des AI de BFC en mai 2024
- Participation à l'AG UNAI HdF en mai 2024 (présentation du label et des modalités de labellisation et des formations)
- Communication : posts diffusés sur LinkedIn à propos du label Qualité & RSE ; articles parus dans l'AI Mag ; Flash info dédié
- Poursuite des réunions et rencontres d'échanges en visio avec Chantier École et la FEI en 2024

LES OBJECTIFS CLÉS DU LANCEMENT DU LABEL QUALI & RSE

- Une finalisation complète des procédures, documentations, Budgets à l'été 2024
- Au moins 10% d'AI prêtes à se lancer dans la démarche de labellisation dès l'année 1
- Une reconnaissance du label QUALI & RSE par la DGEFP à l'automne 2024
- Plus de 50% d'AI labellisées en année 3 (2026)



BUDGET ESTIMATIF DE LA DÉMARCHE DE LABELLISATION QUALI & RSE INDIVIDUELLE

Déploiement pour une AI	Durée totale en nombre de jours (formations ou audits)	Coût total TTC	Coût total TTC pour l'AI si prise en charge à 100%	Prise en charge maximum possible par OPCO
Coûts des différentes étapes jusqu'au Niveau 1	6	7000	1000	6000
Coûts jusqu'au Niveau 2 ou 3 (audit initial SGS) Année N	3	4160	2960	1200
Coûts Niveau 2 ou 3 (audit de surveillance SGS) Année N + 18 mois	1	1960	1960	0
Coûts Niveau 2 ou 3 (audit de renouvellement SGS) Année N + 36 mois	1	1960	1960	0
TOTAL GENERAL	11	15080	7880	7200

Budget formation des auditeurs (coût à répartir entre chaque participant formé)	Durée totale en nombre de jours (formations ou audits)	Coût total TTC de la session	Coût total TTC pour l'AI si prise en charge à 100%	Prise en charge maximum possible par OPCO
Formation collective des auditeurs (pour l'audit de labellisation de Niveau 1)	2	2400	0	2400

BUDGET ESTIMATIF DE LA DÉMARCHE COLLECTIVE DE LABELLISATION QUALI & RSE

Déploiement pour un groupe d'AI (exemple pour 4 AI)	Durée totale en nombre de jours (formations ou audits)	Coût total TTC	Coût total TTC pour l'AI si prise en charge à 100%	Prise en charge maximum possible par OPCO
Coûts des différentes étapes jusqu'au Niveau 1	6	5200	1000	4200
Coûts jusqu'au Niveau 2 ou 3 (audit initial SGS) Année N	3	3260	2960	300
Coûts Niveau 2 ou 3 (audit de surveillance SGS) Année N + 18 mois	1	1960	1960	0
Coûts Niveau 2 ou 3 (audit de renouvellement SGS) Année N + 36 mois	1	1960	1960	0
TOTAL GENERAL	11	12380	7880	4500

Budget formation des auditeurs (coût à répartir entre chaque participant formé)	Durée totale en nombre de jours (formations ou audits)	Coût total TTC de la session	Coût total TTC pour l'AI si prise en charge à 100%	Prise en charge maximum possible par OPCO
Formation collective des auditeurs (pour l'audit de labellisation de Niveau 1)	2	2400	0	2400

BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATION MENÉES EN 2023



Comme annoncé dans le rapport annuel 2023, l'UNAI a recruté en septembre 2023 une chargée de communication en alternance. Cette initiative s'inscrit dans notre stratégie visant à augmenter significativement la visibilité de notre réseau national par l'ensemble des parties prenantes et à renforcer notre engagement à offrir une meilleure communication à nos AI adhérentes.

Au cours de l'année 2023, plusieurs actions de communication ont été mises en œuvre, contribuant à rendre plus visible l'action de l'UNAI et à améliorer nos interactions avec nos adhérents et partenaires.

Voici un aperçu détaillé de ces initiatives :

- La diffusion tous les deux mois de l'AI Mag, notre newsletter destinée aux adhérents
- L'envoi de flash actus et de flash infos pour tenir nos adhérents informés des actualités importantes du secteur, ou des événements importants pour les AI
- La publication de posts sur notre page LinkedIn
- La diffusion des veilles juridiques bimestrielles
- Le lancement du projet de refonte et de modernisation de notre site web, dont la mise en ligne est prévue pour cet automne

- Le lancement de la nouvelle plateforme d'adhésion en ligne pour les reprises d'adhésion et nouvelles adhésions 2024
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication dédié pour promouvoir le nouveau label QUALI & RSE.

Ces initiatives visent à améliorer notre communication interne et externe, et à renforcer notre présence et notre influence au sein de l'IAE.

LES CHIFFRES CLÉS 2023-2024 DE LA COMMUNICATION DE L'UNAI

- 7 éditions de l'AI Mag diffusées
- 27 posts publiés sur la page LinkedIn qui approche les 1 000 abonnés
- 7 veilles juridiques diffusées
- 20 flash actus diffusés à toutes les AI adhérentes
- 2 enquêtes menées auprès des adhérents sur leur présence sur les réseaux sociaux et l'appréciation de la Newsletter AI Mag, sur leurs besoins en achats avec UNADERE

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS LINKEDIN



POST LINKEDIN AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE DE RÉACTIONS :



UNAI - Union Nationale des As...

903 abonnés

1 sem. • 

 Insertion par l'Activité Économique : des milliers d'emplois solidaires menacés de disparition ... plus

Paris, le 6 juin 2024

Insertion par l'Activité Économique : des milliers d'emplois solidaires menacés de disparition

A l'heure où les modalités de la loi dite « Plein Emploi » sont en discussion, 7 réseaux représentatifs des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)* s'alarment, dans une tribune commune, des graves menaces qui pèsent actuellement sur des centaines de milliers de personnes accompagnées vers l'emploi.

En France, plus de 4 600 Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)¹, portées majoritairement par des associations loi 1901 signataires de conventions avec l'État, assument les objectifs assignés de la politique publique d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi (en raison de leur âge, de leur état de santé ou de leur précarité). Quelque 300 000 personnes sont accompagnées en 2024 par des SIAE sur des activités à forte valeur ajoutée pour les personnes et les territoires.

Communiqué de presse et tribune IAE

8 pages



104 · 29 republications

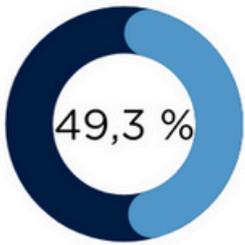
ÉVOLUTION DU TAUX D'OUVERTURE DES AI MAG DIFFUSÉS :



AI Mag octobre



AI Mag décembre



AI Mag février



AI Mag avril



AI Mag juin



RAPPORT FINANCIER 2023



Mesdames, Messieurs,
Chers Adhérents

Nous vous présentons les comptes de l'UNAI, conformément aux prescriptions légales et réglementaires pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 afin qu'ils soient soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de ce jour après avoir été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 juin 2024.

Nous remercions le cabinet d'expertise comptable ENDRIX pour l'établissement de cet arrêté comptable ainsi que le cabinet l'ATWO CONSEIL pour sa mission de commissariat aux comptes.

Ce présent rapport présente les informations relatives aux documents suivants :

- Le compte de résultat 2023
- Le bilan 2023
- Le compte de résultat analytique
- La proposition d'affectation du résultat 2023

Rappel de la mission de l'UNAI

Pour cet exercice 2023, l'UNAI a poursuivi sa mission de tête de réseau nationale des AI, chargée de la défense et du soutien aux associations intermédiaires par :

- Des actions de plaidoyer et de défense du modèle économique des AI sur un plan national auprès des différents acteurs des politiques de l'emploi et de l'Insertion par l'Activité Économique
- La structuration de son Réseau National à travers le déploiement des UNAI régionales au plan régional
- Les services et conseils apportés aux AI adhérentes comme la veille juridique, l'organisation de formations ou la démarche Qualité et RSE
- Les projets de partenariat nationaux et de développement des activités des AI

1 / Le compte de résultat 2023

En synthèse

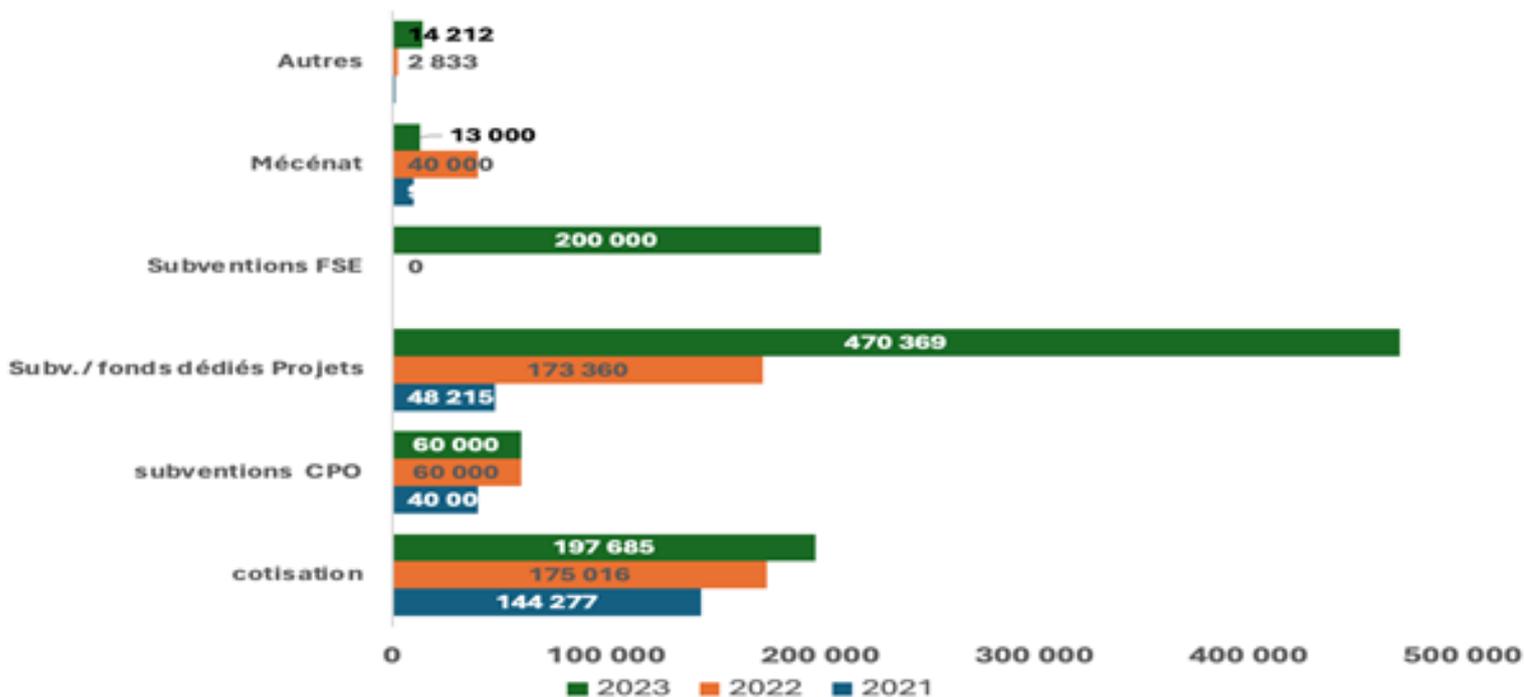
Le total des Produits de l'exercice s'est élevé à 955 267 Euros pour 451 210 Euros en 2022 soit une augmentation de 112 %

Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 897 713 Euros contre 485 081 Euros en 2022 soit une augmentation de 85 %

Le Résultat 2023 est déficitaire de 45 751 Euros par rapport à un bénéfice de 5 361 Euros en 2022

Analyse des Produits

1.1 Les produits d'exploitation sont de 955 267 € pour 451 210 € en 2022 et se décomposent comme suit :

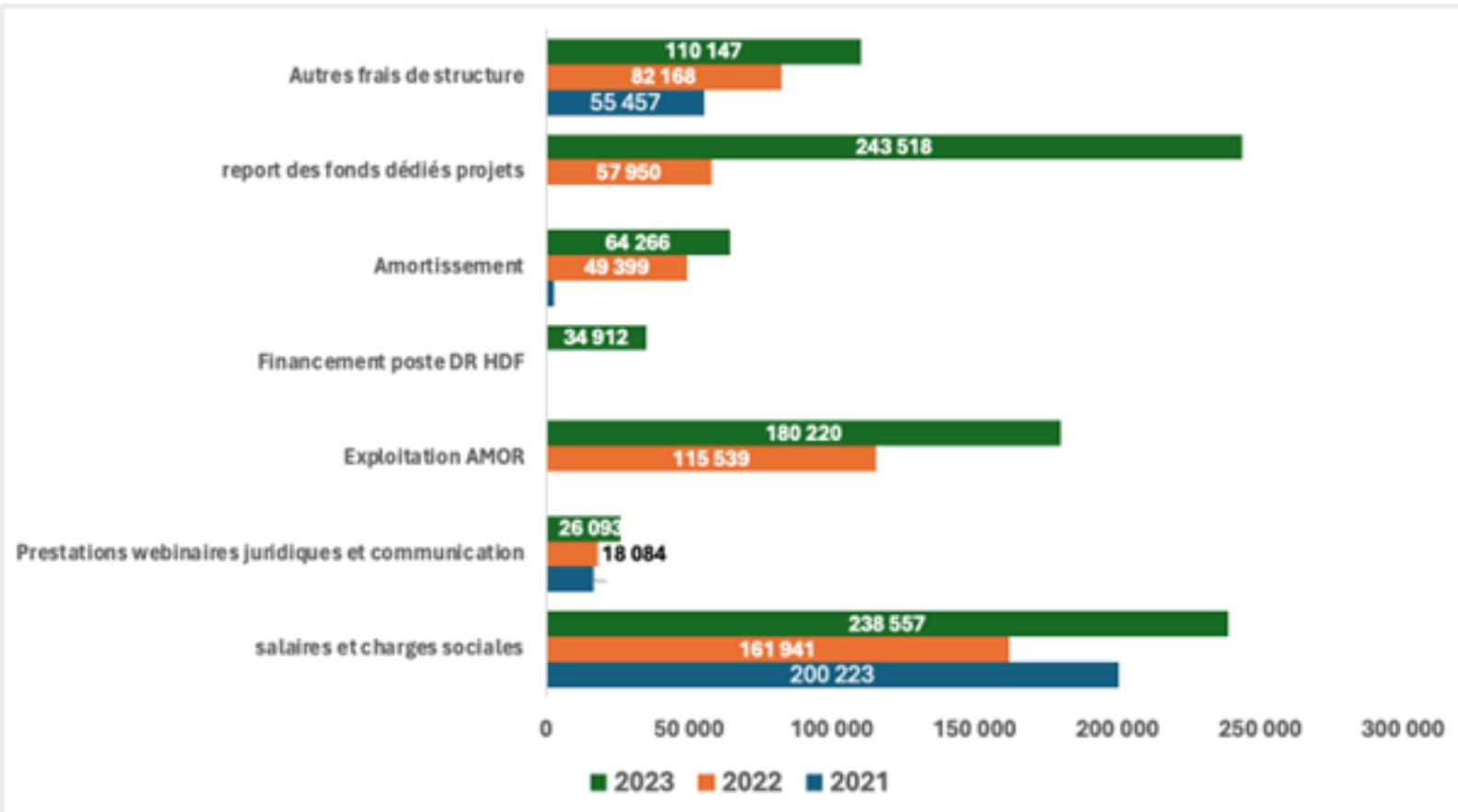


L'analyse de la variation des principaux postes de recettes est la suivante :

- Le montant des cotisations des adhérents qui, avec 197 685€, marque une augmentation de + 13% versus 2022 et +37% versus 2021 ;
- Le montant de la subvention FSE + de 200 000€ relevant de la convention signée en 2023 pour la période 2022-2023 et qui a été utilisée à hauteur de 72 648 € et donc a du faire l'objet d'une provision en charges exceptionnelles de la différence ;
- Les subventions FDI et leur utilisation en fonds dédiés pour les projets AMoR et AI-TI pour un montant total de 470 369 € sont elles même à rapprocher des charges provisionnées pour le non réalisé (243 518€), des provisions pour risque sur le projet AI-TI soumise à accord de la DGEFP (10 483€). Le montant relatif au mécénat 2022 pour 40 000€, du fait de la vente des camions du projet AMoR aux AI les exploitant, a fait l'objet d'une reprise du solde non encore comptabilisé pour 29 714€ ;
- Le montant lié au mécénat en 2023 contribue au financement des camions AMOR pour 13 000€ ;

Analyse des Charges

1-2 Les charges d'exploitation sont de 897 713 € contre 485 081 € en 2022 et se décomposent comme suit :



Les principales évolutions sur les postes de charges sont :

- Le montant des salaires et charges sociales pour 238 557 €, en augmentation de +76 616 € versus 2022 du fait du recrutement d'une responsable du développement, d'une responsable de la démarche qualité et d'une alternante chargée de la communication, pour compléter l'équipe du siège national.
- L'exploitation AMoR pour 180 220€ contre 115 539€ en 2022 correspondant à la facturation par les AI des frais liés à la mise en œuvre du projet pour la dernière année du projet AMOR 1.
- Le report des fonds dédiés pour 243 518 € correspond au montant non réalisé sur le projet AMOR 2 par rapport au total des subventions comptabilisées en produits.
- Le financement d'une partie du poste du Délégué Régional Hauts de France dans la cadre du FSE est de 34 912€ mais à rapprocher dans les produits de la part subventionnée pour 23 715 € et le cofinancement par l'UNAI Hauts de France à hauteur de 11 300 €.

1-3 Le résultat financier est de 2662€ lié principalement aux intérêts sur le compte épargne

1-4 Les produits et charges exceptionnels dont le solde est négatif de -105 332€ comprennent :

- Un produit de 32 501€ lié à la dernière année et à la vente de 4 camions du projet AMoR, venant compenser les amortissements ;
- La provision pour le non réalisé de -127 351€ par rapport à la subvention FSE de 200 000€ et le risque de -10 483€ sur la part de subvention FDI retenue pour le projet AI-TI pour lequel nous attendons des précisions de la DGEFP quant à la poursuite de l'expérimentation par l'UNAI.

1-5 Contributions et charges liées au Volontariat

Contributions et charges du même montant (impact nul sur le résultat) : 14 734,08 €

1-6 Retraitement des Produits et Charges d'exploitation

Le montant des produits d'exploitation, diminué des provisions pour charges en fonction de la part réalisée des subventions, est d'un montant de 608 544€ pour 456 494 € en 2022 soit +33%

Le montant des charges d'exploitation, déduction faite du report des fonds dédiés sur le projet AMOR 2, est de 654 195€ pour 451 133€ en 2022 soit +45%

2 / Le Bilan 2023

2.1 Actif

L'actif immobilisé est de 80 131€ contre 393 296 € en 2022. Il est lié à la vente de 4 camions sur 5 du projet AMoR aux AI les exploitant (dans l'Aisne, la Moselle, la Vienne et les Yvelines). Le dernier camion (Allier) sera transféré en 2024.

L'actif circulant est de 1 027 450 € à un niveau comparable à celui de l'année dernière mais avec :

- Des disponibilités de 368 436€ en baisse de près de 148 000€ par rapport à 2022 ;
- Des créances liées au reste à recevoir sur le FDI+FSE+CPO de 582 602€ contre 542 251€ en 2022, mais avec une provision pour risque à rapprocher de cette somme pour 137 833€ au passif, soit un solde net de 444 768€ ;
- Un reste à recevoir sur les cotisations de 73 672 €.

2.2 Passif

Les capitaux permanents sont constitués des fonds propres pour 656 386€ et des fonds reportés dédiés aux projets pour 76 616€ soit un montant de 733 002€ contre 1 007 129€ en 2022 : la diminution est principalement due à la vente des camions sur le projet AMOR.

- Les Dettes sont de 236 744€ contre 451 695€ en 2022 (mais de 148 177€ hors produits constatés d'avance).

2.3 Fonds de Roulement et Besoins en Fonds de roulement

La trésorerie de 368 437€, en baisse de -147 906€ par rapport à 2022, est la résultante de l'évolution du Fonds de roulement (Capitaux permanents-Actif immobilisé) et du besoin en fonds de roulement (Dettes- Créances) :

Fonds de roulement : 652 872€ soit +39 038 € versus 2022

Besoin en Fonds de roulement : 284 434€ soit en augmentation de 186 943€

L'utilisation des financements FDI et le décalage des versements FSE+ expliquent la diminution de la trésorerie.

3 / Compte de résultat analytique

La prise en compte des subventions d'exploitation et d'investissement en comptabilité générale est de lecture complexe.

La présentation analytique permet une meilleure lecture par l'affectation des dépenses et des recettes :

- Par section : la vie associative, les projets FDI et la démarche Qualité & RSE
- En solde net de subvention.

Ainsi le résultat sur la vie associative de +39 305 € ne permet pas d'assurer les financements complémentaires aux subventions FDI et FSE sur les projets de développement et de démarche qualité pour -87 122€.

Toutefois en considérant que les frais de recrutement en 2023 de 13 200 € ont un caractère exceptionnel, le solde déficitaire plus représentatif d'une exploitation normale est de -32 550€.

Cela permet d'évaluer le besoin et le niveau des ressources complémentaires pour équilibrer de façon pérenne les comptes des années à venir.

31/12/2023	Via associative	projets		démarche qualité/formation	Total	Total Budget 2023
		AMOR	AITI			
A- CHARGES						
I- PRESTATIONS						
Juridique	17 070				17 070	26 420
Communication +site Web	9 023				9 023	14 527
Réunions (AG...)	5 110				5 110	8 000
Délégation Nationale	135 869	34 375	8 633	59 680	238 557	246 349
Exploitation AI/DR		180 220		34 912	215 132	178 323
Total I PRESTATIONS	167 072	214 595	8 633	94 592	484 892	473 619
II-Frais de structure						
Loyers+ charge	17 858	5 953	0	5 953	29 764	36 801
Comptabilité/Paie	40 054				40 054	57 220
Honoraires projet FSE	9 720				9 720	7 560
Frais de recrutement	13 200				13 200	1 000
Dotation aux amortissements	1 618	64 266			65 884	91 084
autres frais	12 688	179	0	-2 185	12 867	9 334
S/T	95 138	70 398	0	3 767	169 303	203 803
Taux de frais de structure/Salaires chargés	40%					
Ventilation des frais de structure	-40953	13709	3443	23801	0	0
TOTAL II FRAIS DE STRUCTURE	54185	84 107	3 443	27 568	169 303	203 803
TOTAL A- CHARGES	221 257	298 701	12 076	122 161	654 195	677 422
B- Produits						
CPO	60 000				60 000	60 000
Adhésions+ centre de ressources	200 562				200 562	191 000
FSE DN		9 370	2 343	37 220	48 933	133 327
FSE DR				23 715	23 715	74 898
Autres subventions	0				0	6 000
Autres produits	2 165			11 300	13 465	
FDI INVESTISSEMENT+Sponsoring		77 216			77 216	70 283
FDI EXPLOITATION AI		180 220			180 220	103 425
FDI INGENIERIE		4 433	0		4 433	39 446
S/T FDI	0	261 869	0	0	261 869	213 154
TOTAL B- PRODUITS	260 562	271 239	2 343	72 235	608 544	678 379
C- Résultats	39 305	-27 462	-9 734	-49 926	-45 651	957

4 / Affectation du résultat

Le projet de résolution d'affectation du résultat est donc de comptabiliser le résultat déficitaire de l'exercice 2023 pour -45 651 € en report à nouveau.



Unai

75 allée des parfumeurs, 92000, Nanterre

Mail : contact@unai.fr

Téléphone : 01 86 90 09 43/44/45/49



www.unai.fr